

## Réunion d'échanges des paroissiens avec Mgr Luc Crépy

À l'initiative de L'Équipe d'Animation Paroissiale (EAP) et du Conseil Pastoral (CP), une réunion d'échange avec notre évêque, Mgr Luc Crépy, a eu lieu le 21 janvier à la Maison paroissiale de Sainte Marguerite. Son objectif était de solliciter des réponses aux nombreuses questions des paroissiens sur l'affaire Jean-Jacques Villaine.

Nous avons en effet appris au moment de son décès en novembre dernier que des faits graves de viols avaient été reprochés au Père Villaine, ancien curé de sainte Marguerite, et avaient entraîné pour lui en 2017, puis en 2020 de graves sanctions canoniques.

Une centaine de paroissiens des 2 clochers étaient présents autour de notre curé, de notre vicaire ainsi que du diacre de Sainte Marguerite.

Mgr Crépy était accompagné de Mme Anne Sudan, responsable de la cellule diocésaine d'écoute et d'accompagnement des victimes.

Après les mots d'accueil du père Maroteaux et une introduction de la démarche par un membre du Conseil Pastoral, la réunion s'est déroulée sous la forme de questions des paroissiens et réponses de l'Évêque et/ou de Mme Sudan.

L'évêque et Mme Sudan nous ont précisé les faits précis ayant fait l'objet de ces sanctions : des abus graves à caractère sexuel commis il y a une vingtaine d'années, vis-à-vis de deux jeunes femmes, qui lorsqu'ils ont été révélés par les victimes n'ont pas pu donner suite à des poursuites pénales pour raison de prescription, mais ont donné lieu à une enquête et à un jugement des instances diocésaines et vaticanes.

Les paroissiens des 2 clochers ont ensuite exprimé leurs interrogations et leur désarroi de ne pas avoir été informés de ces faits et des sanctions qui ont suivi, avec le sentiment d'être infantilisés dans cette triste affaire. En effet l'ensemble du dossier est resté strictement confidentiel jusqu'au décès du Père Villaine.

Mgr Crépy a bien perçu ces sentiments de l'assemblée et a précisé que sur un plan canonique, il n'avait ni l'obligation, ni l'interdiction de communiquer sur le sujet. Il avait estimé à l'époque que les risques de récurrence étaient nuls, et n'a pas communiqué sans pour autant vouloir cacher la situation. Il a reconnu avoir eu tort.

Mgr Crépy nous a ensuite annoncé qu'il publierait désormais les sanctions canoniques éventuelles si de nouveaux cas se présentaient dans son diocèse.

Il a aussi insisté sur le fait qu'il était de notre responsabilité à tous d'être attentifs et de déceler des situations et des attitudes qui pourraient révéler ou entraîner des abus de la part de membres du clergé.

Les échanges ont été francs, parfois vifs et riches d'enseignement. Mgr Crépy a bien senti les tensions et a répondu aux questions parfois très directes des paroissiens. Il a répété à plusieurs reprises avoir bien entendu les messages de la communauté paroissiale.

Notre échange s'est conclu par un beau moment de prière.

Le compte rendu complet de cette rencontre est disponible auprès du secrétariat paroissial ([sainte.pauline@gmail.com](mailto:sainte.pauline@gmail.com))

## Numéros utiles

### Cellule diocésaine d'accueil des victimes d'abus sexuels

Au nom de l'évêque du diocèse de Versailles, la cellule diocésaine d'accueil des victimes d'abus est informée des situations d'abus pénalement répréhensibles (anciennes ou récentes) lorsqu'une victime se manifeste.

Contactez la cellule d'écoute : [ecoutevictimes@catholique78.fr](mailto:ecoutevictimes@catholique78.fr)

Consulter son site : <https://www.catholique78.fr/2016/11/04/cellule-diocesaine-daccueil-victimes-dactes-de-pedophilie/>

### Plateforme indépendante et nationale d'aide aux victimes d'abus sexuels dans l'Église

Une initiative de la CEF et de la CORREF – Des professionnels de l'aide aux victimes (France Victimes) écoutent et mettent en relation l'appelant avec des associations locales afin de proposer gratuitement une aide juridique, psychologique et sociale.

Contactez le **01 41 83 42 17** entre 9h et 21h, tous les jours y compris les dimanches et jours fériés ou par mail : [paroledevictime@cef.fr](mailto:paroledevictime@cef.fr)

### Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger (SNATED)

Ce service) est un organisme lié à la protection de l'enfance en France, créé par la loi du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements et la protection des mineurs. **Contactez le 119**

### Cellule centralisée des informations préoccupantes des Yvelines

Contactez le 01 39 07 74 30 ou par mail : [ccip@yvelines.fr](mailto:ccip@yvelines.fr)

Père Etienne MAROTEAUX

Église Sainte Marguerite  
10 place de l'église 78110 LE VESINET  
01 39 76 52 03  
[Paroisse@saintemarguerite.org](mailto:Paroisse@saintemarguerite.org)

Église Sainte-Pauline  
55, Bd d'Angleterre 78110 LE VESINET  
01 39 76 69 68  
[paroisse@saintepauline.fr](mailto:paroisse@saintepauline.fr)